



**Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre
d'une démarche de territoire en faveur des filières
alimentaires de proximité**

Comptable assignataire de paiements : Monsieur le Trésorier Principal d'Auray.

Ordonnateur : Monsieur le Président du PETR du Pays d'Auray

Date limite de remise des offres :

Mercredi 3 mai 2017



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE TERRITOIRE EN FAVEUR DES FILIERES ALIMENTAIRES DE PROXIMITE

I. Objectifs :

Cet appel à manifestations d'intérêt se déroule dans le cadre d'une démarche de territoire en faveur des filières alimentaires de proximité. Le PETR Pays d'Auray initie une démarche multi-partenariale pour favoriser un travail collectif au plus près des acteurs et des collectivités permettant de répondre aux nouvelles attentes sociétales en matière d'approvisionnement alimentaires.

Un plan d'actions a été validé en Comité de Pilotage pour favoriser des collaborations entre structures d'accompagnement (chambre d'agriculture, associations, professionnels) et pour impulser des actions de sensibilisation, d'accompagnement et d'expérimentation.

Pour ce travail, le Pays d'Auray souhaite faire appel à des prestataires pour assurer les missions sur les thématiques suivantes :

- **Favoriser le développement de l'offre en rendant le foncier accessible, en luttant contre la spéculation foncière et les friches :**
 - Organiser des animations autour du foncier : temps d'échanges entre élus, sensibilisation des propriétaires ...
- **Développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux :**
 - Organiser des animations sur l'approvisionnement local en restauration collective : formation élus et agents, cuisiniers, accompagnement offre et demande ...
- **Favoriser la consommation locale et de saison :**
 - Organiser des actions de sensibilisation auprès du public touristique, résidentiel et scolaires ...



II. CONTEXTE ET ENJEUX

a- Contexte

Le Pays d'Auray, 88 000 habitants, fédère deux communautés de communes, regroupant 28 communes :

- Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique (24 communes)
- Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (4 communes)

Les élus du Pays d'Auray souhaitent favoriser les initiatives locales en faveur de la valorisation des producteurs locaux et de leurs productions (de la Terre et de la Mer). L'objectif final étant bien entendu de répondre aux besoins des professionnels du territoire et aux attentes des consommateurs, dans un contexte particulièrement difficile pour le secteur primaire.

A ce titre, le Pays d'Auray s'est donné pour mission :

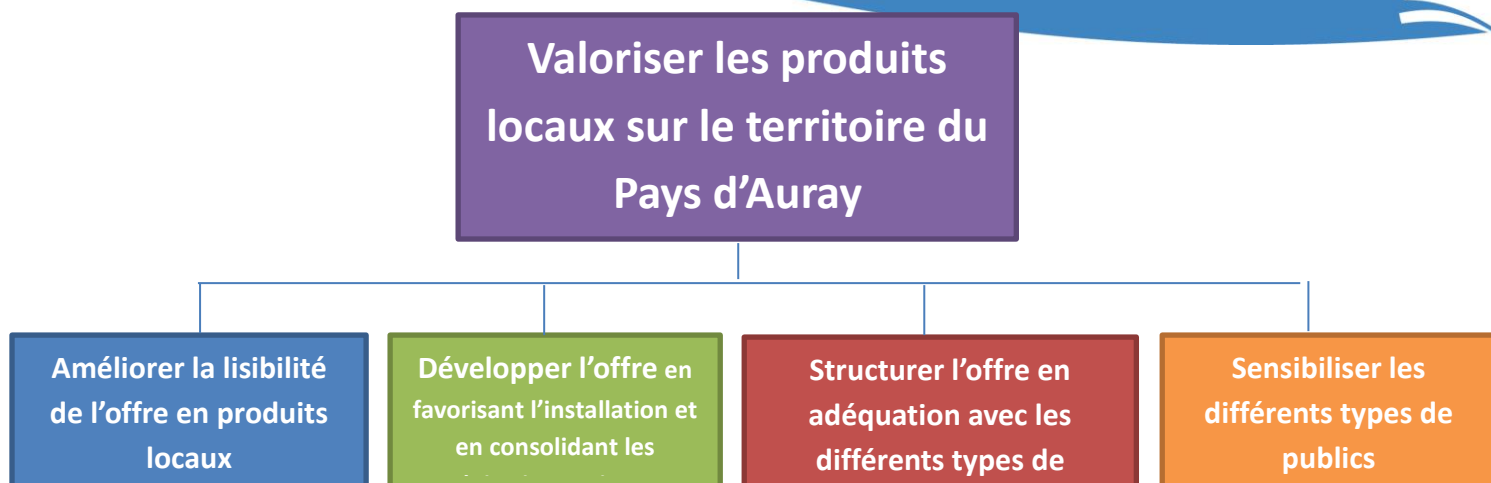
- d'identifier, de valoriser et de mettre en réseau les actions déjà existantes portées par ses partenaires (chambre d'agriculture, GAB, CPIE de Belle-Ile-en-Mer, CRC, CDPMEM notamment)
- d'impulser une dynamique collective autour de ces questions pour permettre l'émergence de projets structurants sur le territoire.

b- Enjeux

Le Pays d'Auray, à l'issue d'un diagnostic des filières primaires sur le territoire, fait le constat des forces et faiblesses.

Au vu de cet état des lieux, quatre enjeux ont été identifiés et validés en Comité de Pilotage, à savoir :





III. – Objet et modalités de l'appel à manifestation d'intérêt

a- A qui s'adresse l'appel à propositions ?

L'ensemble des collectivités, chambres consulaires, associations de développement local pourront s'inscrire dans un ou plusieurs axes.

b- Dossier de candidature et critères de sélection

Réception des candidatures le 3 mai 2017

Le présent document fixe les clauses de l'appel à manifestations d'intérêt dont l'objet vise à accompagner les communes et les producteurs locaux au développement de l'approvisionnement local.

Le candidat proposera une action permettant de répondre aux besoins ci-dessous. Dans sa proposition, le candidat détaillera sa méthodologie, les moyens à mettre en œuvre (humains, techniques et financiers) et un calendrier mentionnant les délais de réalisation.

Le calendrier envisagé pour la tenue de ces actions se déroulera de septembre à décembre 2017.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Pays d'Auray, avec le soutien financier de la Région Bretagne. Un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens du Pays sera chargé de sélectionner les propositions retenues au regard des possibilités financières de la structure.

Critères de sélection :

- Projet multi-partenarial à travers la mobilisation des acteurs locaux et des réseaux professionnels
- Territoire d'intervention : Pays d'Auray
- Engagement de la structure dans la démarche collective à l'échelle du Pays



c- Modalités de financements

L'ensemble des porteurs de projets auront une convention d'objectifs avec le *PETR Pays d'Auray* qui pourra être renouvelée.

- L'opération donnera lieu à une facturation par action.
- Dépenses éligibles : Frais d'études, salaires internes, prestations externes, frais de communication
- Le paiement des prestations sera effectué sur justificatifs des actions réalisées.

IV. Description des actions :

Action 1 : Faciliter l'accès au foncier

L'accès au foncier est une question cruciale à intégrer dans le cadre d'une politique de développement des circuits courts. Les friches sont une véritable problématique de territoire à gérer pour les élus du Pays d'Auray et peuvent représenter par ailleurs une opportunité de générer du foncier en faveur d'installations en circuits courts ou afin de permettre aux exploitations existantes de développer leur offre en circuits courts.

Demande : organisation d'un temps d'échanges entre élus autour de la question des friches (valorisation d'expériences sur d'autres territoires, partage des enjeux, des leviers et outils à portée des élus, compréhension du rôle des différents acteurs du foncier)

Action 2 : Organiser des animations de sensibilisation des propriétaires autour du foncier

La spéculation foncière et les friches sont le résultat notamment de la rétention foncière couramment pratiquée par les propriétaires en zone littorale et périurbaine, comportement résultant de politiques passées et de croyances qui n'ont plus lieu d'être. Il est aussi nécessaire de mobiliser et sensibiliser les propriétaires fonciers en démystifiant un certain nombre de croyances (difficiles changements de zonage au PLU notamment) et en leur donnant les informations dont ils ont besoin (bail rural, clauses environnementales, association foncière de propriétaires, etc.).

L'objectif : tenter de faire évoluer les comportements pour une potentielle éradication progressive du phénomène à la base.

Demande : Organisation d'une animation de vulgarisation. Échange avec le grand public sur la nécessité de l'accès au foncier pour installer des producteurs. Permettre au grand public de faire le lien entre l'accès au foncier et le développement de l'offre en circuits-courts.



Action 3 : Sensibiliser à l'approvisionnement local en restauration collective

Suite à un diagnostic mené sur le territoire en 2015, le fonctionnement des différents restaurants collectifs est connu et a permis de mettre en évidence des besoins pour développer de l'approvisionnement local en restauration collective sur le Pays d'Auray. Il est question de poursuivre les actions expérimentées, de maintenir la sensibilisation et d'impulser des dynamiques nouvelles.

La demande est de plusieurs ordres :

- Formation à destination des élus
- Formation des équipes de cuisines et des agents présents sur le temps du repas
- Sensibilisation des convives, scolaires notamment
- Faire se rencontrer la demande et l'offre : accompagnement individualisé pour la mise en place de projets adaptés aux contraintes de chaque collectivité.

Action 4 : Sensibiliser la population aux richesses présentes sur le territoire

Sensibiliser les habitants du territoire à la consommation locale, de saison en intégrant des publics de toutes catégories sociales, et de toutes générations et en favorisant l'interconnaissance des acteurs associatifs, sociaux, économiques du territoire autour de l'alimentation et du gaspillage alimentaire.

Demande : Organisation d'animations de groupe sur le thème de la saisonnalité, le local et le gaspillage alimentaire ...

Appel à manifestation d'intérêt lancé dans le cadre du contrat de partenariat 2015-2020 signé entre le Pays d'Auray, la Région Bretagne et l'Union Européenne.

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec les Fonds européens
structurels et d'investissement



Pays
d'**Auray**
GRAND LARGE